

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 748

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 2 OCTIES

- I. – Supprimer l’alinéa 9.
- II. – En conséquence, substituer aux alinéas 15 et 16 l’alinéa suivant :
- « III. – Le I s’applique aux revenus perçus ou réalisés à compter du 1^{er} janvier 2023. »
- III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime la disposition introduite par le Sénat qui revient sur le relèvement de l’imposition minimale des non-résidents lorsque ces derniers n’optent pas pour l’application du taux moyen sur leurs revenus mondiaux.